

3 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 3 juillet 2019 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 4 : Gilbert Perreault

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 juin 2019 et séances extraordinaires du 19 et 26 juin 2019
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 24 mai au 21 juin 2019
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 juillet 2019
 - 5.2 Participation au Congrès annuel 2019 de la Fédération québécoise des municipalités
 - 5.3 Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018
 - 5.4 Octroi d'un mandat pour la préparation d'une mosaïque des membres du conseil municipal
 - 5.5 Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture – rénovation et mise aux normes du Centre des loisirs
 - 5.6 Affichage de poste et création d'un comité pour la dotation du poste de technicien comptable
 - 5.7 Octroi d'un contrat de services d'hébergement du site internet municipal et serveur de courriels
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 24 mai au 20 juin 2019
 - 6.2 Approbation des rapports de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2019 et du 20 juin 2019
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2019-00121 – 70, rue Napoléon-Sénécal - Lot 5 611 774
 - 6.4 Autorisation d'installation périodique d'un kiosque temporaire pour la vente de fruits et légumes – Ferme des Arpents roses
- 07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

8.1 Aide financière octroyée à Culture en Action Sainte-Mélanie pour la tenue de l'évènement « Rendez-vous poético-musical »

8.2 Félicitations et remerciements – Fête nationale du Québec, édition 2019

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 mai au 20 juin 2019

9.2 Dépôt du calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019

9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels relatif à la préparation de plans, devis, appels d'offres et recommandation d'adjudication des travaux de réfection du 7^e rang ouest

9.4 Octroi d'un mandat pour l'installation d'une haie de cèdres au garage municipal – 120, rue des Saules

9.5 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 4

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2019-07-162

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le point 7.1 *Avis de motion relatif à un règlement modifiant le règlement 500-2008 sur le contrôle des animaux* soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

a) Fibre optique à Sainte-Mélanie rencontre avec la MRC de la Matawinie et la MRC de Joliette;

b) Remerciements à l'inspecteur en bâtiment et environnement pour inspection au 8^e rang.

La période de questions est close à 20 h 06.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-07-163

3.1 Séance ordinaire du 5 juin 2019 et séances extraordinaires du 19 et 26 juin 2019

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2019 et des séances extraordinaires du 19 et 26 juin 2019 soient approuvés.

Adoptée

04- **CORRESPONDANCE**

2019-07-164

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 24 mai au 21 juin 2019**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 24 mai au 21 juin 2019.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 24 mai au 21 juin 2019.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2019-07-165

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 3 juillet 2019**

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 3 juillet 2019 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **615 103.84 \$**.

Décaissements : chèques 12203 à 12227	223 224.70 \$
Chèques annulés	
Comptes fournisseurs : chèques 12228 à 12307	345 798.77 \$
Salaires du 19 mai au 22 juin 2019	46 080.37 \$

Total de la période : **615 103.84 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Monsieur Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-07-166

5.2 **Participation au Congrès annuel 2019 de la Fédération québécoise des municipalités**

ATTENDU

que le Congrès annuel 2019 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Françoise Boudrias, mairesse, à participer au Congrès annuel 2019 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu en septembre prochain à Québec et que les frais d'inscription et de déplacement soient assumés par la Municipalité, pour une dépense n'excédant pas deux mille cent cinquante dollars (2 150 \$) plus taxes applicables;

DE POURVOIR à ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié.

Adoptée

2019-07-167

5.3 Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018

Lors de la séance extraordinaire tenue le 19 juin 2019 ont été déposés le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018. Conformément au Code municipal du Québec, madame Françoise Boudrias présente les faits saillants desdits rapports lors de la présente séance.

Adoptée

2019-07-168

5.4 Octroi d'un mandat pour la préparation d'une mosaïque des membres du conseil municipal

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler la mosaïque des membres du conseil municipal suite aux élections municipales qui ont eu lieu en novembre 2017;

ATTENDU les deux soumissions reçues relatives à la préparation d'une mosaïque des membres du conseil municipal :

Nom du photographe	Montant avant taxes
Christian Rouleau	650 \$
Ysabelle Forest	785 \$

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat pour la préparation d'une mosaïque des membres du conseil municipal au plus bas soumissionnaire, soit monsieur **Christian Rouleau**, photographe, au montant de six cent cinquante dollars (650 \$) plus taxes;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2019-07-169

5.5 Octroi d'un mandat de services professionnels en architecture – rénovation et mise aux normes du Centre des loisirs

ATTENDU le mandat d'avant-projet pour la rénovation et la mise aux normes du Centre des loisirs octroyé à madame Audrey Robert, architecte associée de la firme Lachance & associée architectes, par la résolution numéro 2019-03-053;

ATTENDU que le conseil municipal est satisfait des services rendus par madame Audrey Robert dans le cadre du mandat ci-avant mentionné et souhaite lui octroyer un mandat supplémentaire relatif à la préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres et recommandation;

ATTENDU le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre des programmes PRIMADA et PSPS Ruralité de la MRC de Joliette tel qu'autorisé par les résolutions numéro 2019-05-122 et 2019-06-147;

ATTENDU la proposition d'honoraires et services professionnels #OS-19-011-1905-2 de la firme Lachance & associée architectes datée du 25 juin 2019;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Nathalie Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER à madame Audrey Robert, architecte associée de la firme Lachance & associée Inc., un mandat pour la réalisation des plans et devis, documents d'appel d'offres et recommandation pour la rénovation et mise aux normes du Centre des loisirs pour un montant n'excédant pas treize mille huit cents dollars (13 800 \$) plus taxes, tel que décrit à la proposition d'honoraires et services professionnels #OS-19-011-1905-2 datée du 25 juin 2019;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire 03-610-00-722 de l'exercice financier 2019, net de toute aide financière octroyée, provenant notamment des programmes PRIMADA et PSPS Ruralité de la MRC de Joliette;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2019-07-170

5.6 Affichage de poste et création d'un comité pour la dotation du poste de technicien comptable

ATTENDU l'annonce du départ de monsieur Jean-Luc Pelletier au poste de technicien-comptable d'ici la fin de l'exercice financier 2019, et ce, pour des motifs personnels;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'affichage du poste et de compléter le processus de dotation;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les membres du comité de dotation aux fins de recommander l'embauche d'un (e) candidat (e);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉSIGNER les personnes suivantes au comité de dotation :

- **Martine Malo**
- **Françoise Boudrias**
- **Nathalie Lépine**

QUE le comité soit assisté par monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le comité réalise les entrevues de sélection et autres étapes requises à l'évaluation des candidatures;

QUE le comité transmette sa recommandation d'embauche au conseil municipal aux fins d'être entérinée.

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2019-07-171

5.7 Octroi d'un contrat de services d'hébergement du site internet municipal et serveur de courriels

ATTENDU

que le site internet de la Municipalité et les courriels du domaine sainte-melanie.ca étaient hébergés par la firme IP communications de Joliette cédée en 2017 à la firme Perséides brigade numérique de Saguenay, elle-même cédée en 2019 à l'entreprise Devicom de Saguenay;

ATTENDU

que le service offert par l'entreprise Devicom n'est pas à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU

que le contrat de services avec Perséides/Devicom devait être renouvelé pour le 15 août 2019;

ATTENDU

que le conseil municipal souhaite favoriser le maintien d'emplois de qualité dans la région de Joliette;

ATTENDU

la proposition de l'entreprise Satelcom Internet Inc. de Joliette datée du 2 juillet 2019 pour l'hébergement du site internet municipal et serveur de courriels;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat d'hébergement du site internet www.sainte-melanie.ca et serveur de courriels ne soit pas renouvelé avec la firme Perséides/Devicom;

QUE l'hébergement du site internet www.sainte-melanie.ca et serveur de courriels sainte-melanie.ca soit transféré chez Satelcom Internet Inc. de Joliette pour un montant de soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (79.95 \$) par année plus taxes pour une période de 36 mois, conformément à l'offre déposée le 2 juillet 2019;

QUE monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, soit mandaté afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2019-07-172

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 24 mai au 20 juin 2019

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période du 24 mai au 20 juin 2019 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période du 24 mai au 20 juin 2019.

Adoptée

2019-07-173

6.2- Approbation des rapports de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2019 et du 20 juin 2019

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenues les 23 mai 2019 et 20 juin 2019, tel que préparés par monsieur Sylvain Nihouarn et monsieur Tony Turcotte, inspecteurs en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenues les 23 mai 2019 et 20 juin 2019.

Adoptée

2019-07-174

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2019-00121 – 70, rue Napoléon-Sénécal - Lot 5 611 774

ATTENDU

la demande de dérogation mineure numéro 2019-00121 déposée par madame Sandra Lacourse, propriétaire de l'immeuble sis au 70, rue Napoléon-Sénécal situé dans la zone V-04, concernant le numéro de lot 5 611 774 du cadastre du Québec;

- ATTENDU** que madame Sandra Lacourse a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 20 juin 2019 et a analysé cette demande de dérogation mineure;
- ATTENDU** que la demande consiste à permettre au propriétaire de construire un garage détaché de la dimension de 148.65 mètres carrés;
- ATTENDU** que l'article 7.4.2 du règlement de zonage numéro 228-92 stipule que, dans le cas d'un garage privé accessoire à un bâtiment d'habitation comptant plus d'un étage (excluant le sous-sol), la superficie d'un tel bâtiment accessoire ne doit pas excéder 60 % de la superficie d'habitation cumulée (rez-de-chaussée et étages) du bâtiment d'habitation auquel il est accessoire. La façade d'un tel garage privé ne doit pas excéder 100 % de la façade du bâtiment d'habitation;
- ATTENDU** que la construction dudit garage est dérogatoire de 4 mètres carrés;
- ATTENDU** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;
- ATTENDU** que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2019-00121;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Daniel Gravel Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
- QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2019-00121 telle que formulée.
- Le vote est demandé par le conseiller monsieur Jasmin Boucher.
- Vote en faveur du refus :**
- Daniel Gravel
Denis Filiatrault
Geneviève Poirier
- Vote contre le refus :**
- Jasmin Boucher
Nathalie Lépine
- La résolution est adoptée à la majorité des voix.
- Adoptée

2019-07-175

6.4 Autorisation d'installation périodique d'un kiosque temporaire pour la vente de fruits et légumes – Ferme des Arpents roses

ATTENDU la demande de monsieur Ludovic Beuregard de la ferme des Arpents roses datée du 21 juin 2019 pour l'installation d'un kiosque temporaire sur le terrain de l'ancien presbytère sis au 910, route Principale;

ATTENDU que ledit kiosque offrira des produits agricoles certifiés biologiques tous les vendredis après-midi à partir du 5 juillet jusqu'à la fin de l'automne 2019;

ATTENDU que la ferme des Arpents roses sera entièrement responsable du déroulement de ces après-midi de vente y compris la propreté des lieux;

ATTENDU que le conseil municipal est favorable à cette initiative locale;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER la ferme des Arpents roses à utiliser sans frais le terrain de l'ancien presbytère sis au 910, route Principale aux fins d'y établir un kiosque temporaire pour la vente de fruits et légumes;

QUE cette autorisation soit en vigueur jusqu'à la fin de l'automne 2019 et puisse faire l'objet d'un renouvellement sur demande et après analyse des retombées locales, le cas échéant;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-07-176

7.1 Avis de motion relatif à un règlement modifiant le règlement numéro 500-2008 sur le contrôle des animaux

Madame Françoise Boudrias, mairesse, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 500-2008 sur le contrôle des animaux.

08- LOISIRS ET CULTURE

2019-07-177

8.1 Aide financière octroyée à Culture en Action Sainte-Mélanie pour la tenue de l'évènement « Rendez-vous poético-musical »

ATTENDU que la Municipalité accorde une importance au développement de la culture, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que Culture en Action est un organisme sans but lucratif dédié à la culture, le patrimoine et l'histoire;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de soutien financier pour leur fonctionnement et la réalisation de l'événement « Rendez-vous poético-musical » qui aura lieu le 5 octobre 2019;

ATTENDU que la Municipalité souhaite contribuer à la réalisation de l'événement en accordant une aide financière n'excédant pas mille cinq cents dollars (1 500 \$);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ACCORDER une aide financière n'excédant pas mille cinq cents dollars (1 500 \$) à l'organisme Culture en Action, conditionnellement à la réalisation de l'événement « Rendez-vous poético-musical »;

D'AUTORISER le prêt à titre gratuit de la salle communautaire pour la tenue de l'événement le 5 octobre 2019;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste approprié du budget d'activités de fonctionnement;

D'AUTORISER ET MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2019-07-178

8.2 Félicitations et remerciements – Fête nationale du Québec, édition 2019

ATTENDU le déroulement de la Fête nationale du Québec, édition 2019 et la satisfaction générale exprimée par les participants et le conseil municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de souligner le travail des bénévoles, des employés municipaux ainsi que la généreuse contribution des commanditaires;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE REMERCIER ET FÉLICITER monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs ainsi que ses collègues employés municipaux pour les préparatifs et tout le travail accompli lors de la Fête nationale du Québec, édition 2019;

DE REMERCIER ET FÉLICITER les bénévoles du Cercle de Fermières, du Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie et de la Fabrique Ste-Anne, pour le travail accompli lors de la Fête nationale du Québec, édition 2019;

DE REMERCIER le Groupe J.F. Nadeau Inc. et l'épicerie IGA Famille Guilbault pour leurs généreuses contributions en biens et services.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2019-07-179

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 mai au 20 juin 2019

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 mai au 20 juin 2019 tel que préparé par monsieur Martin Gravel, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 mai au 20 juin 2019.

Adoptée

2019-07-180

9.2 Dépôt du calendrier des collectes des matières résiduelles et du cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le calendrier des collectes des matières résiduelles et le cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019.

Ces documents sont disponibles en ligne sur le site de la Municipalité ainsi qu'en format papier au bureau municipal. Le calendrier des collectes des matières résiduelles est distribué à l'ensemble des citoyens un mois avant le début de chaque année, soit en décembre et lors de l'envoi du compte de taxes municipales en février.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le calendrier des matières résiduelles et le cahier de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2019.

Adoptée

2019-07-181

9.3 Octroi d'un contrat de services professionnels relatif à la préparation de plans, devis, appels d'offres et recommandation d'adjudication des travaux de réfection du 7^e rang ouest

ATTENDU la demande d'offres de services professionnels relative à la préparation de plans, devis, appels d'offres et recommandation d'adjudication des travaux de réfection du 7^e rang ouest;

ATTENDU les trois propositions de services et honoraires professionnels reçues pour la préparation de plans, devis, appels d'offres et recommandation d'adjudication des travaux de réfection du 7^e rang ouest :

Soumissionnaires	Montant
Parallèle 54 Expert Conseil	9 000 \$
Les Services EXP Inc.	10 200 \$
GBI Services d'ingénierie	15 300 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Gravel, inspecteur municipal au service des Travaux publics d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Parallèle 54 Expert Conseil;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la firme **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** relatif à la préparation de plans, devis, appels d'offres et recommandation d'adjudication des travaux de réfection du 7^e rang ouest tel que précisé à la proposition de services et d'honoraires professionnels MSME-1902 déposée le 18 juin 2019 pour un montant de neuf mille dollars (9 000 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense relative à la préparation de plans, devis, appels d'offres et recommandation d'adjudication des travaux de réfection du 7^e rang ouest, en appropriant au revenu de l'exercice, un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2019-07-182

9.4 Octroi d'un mandat pour l'installation d'une haie de cèdres au garage municipal – 120, rue des Saules

ATTENDU que le terrain du garage municipal sis au 120, rue des Saules est situé à l'intersection rue des Saules et chemin du Lac Sud :

ATTENDU la proposition reçue de G.D. Beaux Cèdres relative à l'installation d'une haie de cèdres au garage municipal;

ATTENDU la recommandation du service des Travaux publics d'installer une haie de cèdres le long du chemin du Lac Sud afin de limiter l'impact visuel des matériaux entreposés sur ce terrain;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine Appuyé par monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat relatif à l'installation d'une haie de cèdres le long du chemin du Lac Sud à la compagnie **G.D. Beaux Cèdres** au montant de deux mille quatre-vingt-onze dollars (2 091 \$) plus taxes;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-00-722 ;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2019-07-183

9.5 Autorisation de paiement pour les travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 4

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** datée du 25 juin 2019 relative à des travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de cent cinquante et un mille quatre-vingt-treize dollars et quarante-cinq cents (151 093.45 \$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 5 % à l'entrepreneur **Les Entreprises Généreux** relatif aux travaux de réfection en eau potable au domaine Carillon – Certificat de paiement numéro 4, tel que recommandé par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de la firme d'ingénieurs **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en date du 25 juin 2019;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon, net de toutes aides financières gouvernementales provenant de la TECQ 2014-2018 et du PIQM;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 30.

- a) Détails sur le point 7.1 avis de motion règlement 500-2008 sur le contrôle des animaux;
- b) Insatisfaction quant à la coupe des abords fossés sur le 8^e rang;
- c) Lettre à la MRC de Joliette relative à la fibre optique à Sainte-Mélanie;
- d) Paiement autorisé au point 9.5 pour les travaux aqueduc Carillon;
- e) Insatisfaction par rapport au pavage d'une entrée privée, du pavage des rues et du drainage des fossés aqueduc Carillon;
- f) Remerciements de l'Association du lac Rocher pour la présence de madame Françoise Boudrias lors de l'assemblée annuelle des résidents.

La période de questions est close à 20 h 47.

2019-07-184

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 48.

Adoptée

François Boudrias
Mairesse

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire-trésorier